

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 07 décembre 2017 - 18h30

Présents : GREGOIRE Sylvie, BRITY Philippe, PRIMO Yolande, PARRAUD Patricia, PERRIN Christiane, GRANGIER Charles, GREGOIRE Bernard, BARGHOUT Elias, AGUITTON Christiane, DORLET Lucien, GAVAUDAN Philippe, NOUGUIER Daniel, REDENTI Sandrine

Absents excusés : VINCENTI Sébastien, CHIVET Karl

Pouvoirs: CHIVET Karl à GRANGIER Charles

Secrétaire de séance : PERRIN Christiane

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 02 novembre 2017

Désignation délégué LMV au sein du SMAVD - Compétence GEMAPI

Madame le Maire rappelle qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune à la Communauté d'agglomération LMV dans le cadre de la compétence transférée GEMAPI (Gestion milieux aquatiques et prévention inondations) au SMAVD (Syndicat Mixte Aménagement Vallée Durance).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

désigne en tant que délégués communautaires au sein de LMV pour la compétence GEMAPI :

Sylvie GREGOIRE - Déléguée titulaire

Philippe BRITY - Délégué suppléant.

Avenants aux marchés de travaux de construction MAM - ALSH

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les marchés négociés pour la construction de la Maison d'Assistantes Maternelles et de l'Accueil de loisirs avaient été approuvés par délibération du 31 mai 2016. Lors de la réalisation des travaux, des modifications se sont avérées nécessaires, un chiffrage des plus et moins values a donc été demandé.

A partir de l'état récapitulatif dressé par le Maître d'œuvre, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les 2 avenants aux marchés de travaux des lots 5 Menuiserie et 7 Plomberie.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises des lots considérés,

Vu le récapitulatif des devis pour travaux modificatifs ci-annexé,

Considérant que les crédits nécessaires feront l'objet d'une décision modificative budgétaire,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de conclure les avenants d'augmentation ci-après détaillés avec les entreprises concernées dans le cadre des travaux de construction de la Maison d'Assistantes Maternelles et de l'accueil de loisirs :

Entreprises	Montant initial Marché ttc	Avenant n°1	Nouveau montant Marché ttc
Lot 5- Menuiserie SEE MOINE	80 400,00 €	+ 471,60 €	80 871,60 €
Lot 7- Plomberie SAS CHALLET	71 760,90 €	+ 3 535,50 €	75 296,40 €

- autorise Madame le Maire à signer les avenants ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

Décision modificative budgétaire n°2

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une décision modificative budgétaire de l'exercice 2017 pour tenir compte des 2 avenants aux marchés de travaux de construction de la MAM et ALSH.

Pour cela, elle propose de transférer la somme de 5 000 € de l'opération d'investissement « Equipement Cantine » à l'opération « Construction MAM / ALSH ».

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

- **décide** de modifier les prévisions budgétaires 2017 comme suit
Section Investissement - Dépenses :

Opération 10013 « Equipement Cantine » Compte 2158 : - 5 000,00 €

Opération 10021 « MAM / ALSH » Compte 21318 : + 5 000,00 €

Attribution de l'indemnité de conseil - Trésorier municipal - Exercice 2017

Madame le Maire présente le décompte de l'indemnité de conseil pouvant être attribuée à Madame Claude TEXTORIS, Inspectrice Principale à la Trésorerie de Pertuis.

Compte tenu du décompte de l'indemnité sur une gestion de 12 mois, du taux de 100% et de la moyenne des dépenses des 3 exercices écoulés, l'indemnité de conseil brute calculée pour 2017 s'élève à 476,86 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'attribuer à Mme Claude TEXTORIS, Inspectrice Principale - Trésorerie de Pertuis, l'indemnité de conseil et de confection de budgets - exercice 2017 pour un montant brut de 476,86 €.

Régies de recettes

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer la régie de recettes de la bibliothèque municipale qui depuis le transfert à la Communauté d'Agglomération LMV n'a plus d'utilité.

Par ailleurs, Madame le maire propose de maintenir la régie de recettes pour l'encaissement des loyers de la salle polyvalente auxquels pourront être rajoutés les droits perçus pour le tirage de photocopies.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à ces deux propositions.

L'avis du responsable du Centre des finances publiques (Trésorerie) est nécessaire.

Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion - Contrat Sofaxis

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal avait mandaté le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour négocier un contrat d'assurance des risques statutaires, conformément à la réglementation en vigueur.

Elle rappelle que la couverture des risques statutaires est une obligation légale spécifique selon le statut de l'agent : -agents titulaires et stagiaires de plus de 28h hebdomadaire (CNRACL) - agent titulaires et stagiaires de moins de 28h (régime général de sécurité sociale et IRCANTEC) -agents non titulaires (régime général de sécurité sociale et IRCANTEC).

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, la compagnie d'assurances retenue est CNP Assurances, le courtier gestionnaire est Sofaxis.

Ce contrat, géré en capitalisation, prend effet au 1^{er} janvier 2018.

Il est souscrit pour une durée de 4 ans avec possibilité de résiliation annuelle sous réserve d'un préavis de 8 mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'adhérer au contrat d'assurance des risques statutaires retenu par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de Vaucluse auprès de CNP Assurances - Sofaxis à compter du 1^{er} janvier 2018,
- opte pour le taux de 5,97 % avec franchise de 10 jours par arrêt maladie ordinaire pour les agents affiliés CNRACL,
- autorise Madame le Maire à signer la convention de gestion Centre de Gestion.

Service de santé au travail (Médecine du travail)

Madame le Maire rappelle que la commune adhère à l'association Santé au travail Durance Luberon, ce service assure les visites médicales régulières du personnel communal ainsi que les visites d'embauche et de reprise du travail.

Par comparaison au service assuré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDGFPT) pour les mêmes prestations, les tarifs appliqués par l'association Santé au Travail sont très largement supérieurs.

Madame le Maire propose donc la résiliation du contrat actuel après expiration du délai requis au profit du contrat proposé par le CDGFPT.

CAF de Vaucluse

Convention « CARTE TEMPS LIBRE »

Madame le Maire rappelle qu'une demande de subvention avait été présentée à la CAF de Vaucluse pour l'équipement du Centre de loisirs, lors du récent Comité de pilotage organisé à Lauris, la CAF a annoncé que les dossiers étaient reportés sur l'exercice 2018.

La demande de réalisation par anticipation ayant été sollicitée, l'achat du matériel est possible.

Madame le Maire présente le projet de Convention « Carte temps libre » proposée par la CAF de Vaucluse : Cette convention a pour objet de mettre en œuvre et de cofinancer le dispositif « Carte temps libre » pour une durée d'un an à dater du 01/01/2018.

La carte temps libre permet aux familles allocataires de conditions sociales modestes d'accéder à l'offre de loisirs de proximité sur la commune, à condition que les structures d'accueil soient habilitées par la Direction Départementale de Cohésion Sociale ou que les interventions soient reconnues localement.

Ce dispositif est complémentaire au contrat enfance jeunesse national, il met en œuvre le principe de la détermination d'une enveloppe financière abondée à hauteur de 50% par la commune et 50% par la CAF. Conformément à son article 5, un avenant détermine le montant de l'enveloppe budgétaire affectée par chaque partenaire pour 2018 :

Engagement financier de la commune de Puyvert	200 €
Engagement financier de la CAF de Vaucluse	200 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la Convention « Carte temps libre » telle que présentée,
- autorise Mme le Maire à signer ladite convention ainsi que l'avenant relatif à l'enveloppe budgétaire 2018.

Financements CAF : Madame le Maire tient à apporter une information concernant le financement de la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et de la prestation de service : le montant versé à la commune est de l'ordre de 52 000 € pour l'exercice 2016.

Questions diverses

- **Ecole**

Mme Le Maire rappelle que le maintien des effectifs scolaires est un sujet d'inquiétude à chaque rentrée scolaire. La rentrée 2017/2018 s'est déroulée normalement avec un effectif de 88 élèves ; nombre qui s'approchait au plus juste du « seuil » de fermeture d'une classe fixé par les services Académiques de l'Education nationale.

Aujourd'hui, ce dossier évoqué lors du dernier conseil d'école début décembre, doit faire l'objet d'une attention toute particulière au regard des premières prévisions qui ont été recueillies pour la rentrée 2018/2019.

Madame le Maire propose la mise en place d'une borne escamotable sur l'espace situé entre l'entrée de l'école et la salle polyvalente de façon à sécuriser ce secteur inapproprié aux stationnements et manœuvres de véhicules.

- **Contrat Aidé**

Mme Le Maire informe le Conseil du recrutement de M. Vincent Mercier en Contrat Aidé pour une période de 12 mois. Le poste de travail de 20h/semaine porte principalement sur la sécurité aux abords de l'école (ASVP) M. Mercier a pris ses fonctions le 1/12/2017.

- **Poteaux Incendie**

Mme Le Maire rappelle qu'il incombe désormais aux communes la charge financière de la maintenance, de l'entretien et de l'installation des nouvelles bornes incendie. La commune de Puyvert a recensé 19 bornes ; 11 raccordées au SIVOM et 8 raccordées au Canal de Provence.

M. Philippe Brity en charge du dossier indique qu'un premier contrôle effectué sur les 11 bornes (SIVOM) révèle : une nécessaire remise en conformité (peinture, clapets, vidange) de 6 bornes et 5 à remplacer.

Montant pour visite annuelle obligatoire et remise en conformité des 6 bornes : 3099 €

Montant visite annuelle obligatoire, remise en état de 6 bornes et remplacement de 5 bornes : 17 439 €

- **Débroussaillage**

M. Lucien Dorlet responsable CCFF pour la commune de Puyvert rappelle aux membres du Conseil les obligations légales du débroussaillage tant autour du périmètre de sa propriété que dans les zones particulières ainsi que les modalités liées à certains végétaux et aussi les sanctions prévues. Un guide est remis à chacun.

Le nouveau site internet de la Mairie proposera prochainement une page spéciale pour ce dossier et les contacts mail des différentes autorités compétentes.

Quelques guides sont à disposition à la Mairie.

- **Recensement**

Mme Patricia Parraud est proposée en tant que coordonnateur pour le recensement de la population de Puyvert. La commune devra proposer deux agents recenseurs qui passeront dans les foyers du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.

Après cette date le recensement sera clos.

Haut du village : Mme Caroline Chikhaoui Agent d'accueil à la mairie de Puyvert

Bas du village : M. Jean Paul Legrand ex ASVP sur Puyvert

Un retour des données sera adressé aux habitants par internet.

- **Médiathèque de Puyvert**

Une réunion de la Commission des médiathèques a eu lieu le 28/11/2017 à Cavillon.

Désormais placées sous la compétence de la Communauté d'Agglomération Luberon Mont du Vaucluse, les 12 bibliothèques du territoire sont devenues des médiathèques dotées de moyens extrêmement riches et variés. Les ressources numériques, l'offre culturelle ; lectures, ateliers, animations, musiques, conférences, est largement fournie.

Par ailleurs, LMV s'est donné comme l'une de ses priorités de développer la lisibilité de l'offre de ce secteur sur son site internet.

Mme Perrin présente le projet initié par les bibliothécaires du réseau qui consisterait à mettre en place des boîtes à livres sur le territoire de la communauté d'agglomération. Les objectifs de ce projet sont d'offrir une seconde vie aux livres mais aussi d'inciter à la lecture et permettre un plus grand accès à la culture. Une petite boîte matérialisée sous la forme d'une maisonnette serait à disposition dans chacun des 12 villages sous l'œil attentif de la bibliothécaire. Une inauguration sera faite en janvier 2018 pour lancer l'opération. Lieu pressenti Les Taillades.

La séance est levée à 20h10 A Puyvert, le 07 décembre 2017

Sylvie GREGOIRE, Maire de PUYVERT